

salut des âmes en peine; les associations d'avalambana s'occuperont donc de la réfection et de l'entretien des temples et notre inscription offre précisément cet intérêt de montrer comment, en l'absence d'un budget des cultes, ce sont ces associations locales qui subviennent aux besoins matériels de la religion.

### TROISIÈME GROUPE.

#### LES GROTTES DES MILLE BUDDHAS, PRÈS DE *CHA TCHEOU*.

Les estampages rapportés par M. Bonin sont ici au nombre de quatre; ils représentent des inscriptions qui sont datées respectivement des années 776, 894, 1348 et 1351. Avant d'étudier ces monuments, il importe de signaler, dans la même localité, l'existence d'une autre inscription dont le texte nous est conservé dans le *Si yu choei tao ki* (chap. III, p. 12 r°-14 r°) de *Siu Song*; cette stèle, qui fut érigée devant la « Grotte d'une hauteur sans égale<sup>1</sup> », est datée du quatorzième jour du cinquième mois de la première année *cheng li* (698)<sup>2</sup>; elle célèbre les réparations faites aux niches des Buddhas par un personnage dont le nom de famille était *Li* 李; elle renferme un passage très important qui nous permet de déterminer la date exacte à laquelle les Chinois établirent pour la première fois des sanc-

<sup>1</sup> 莫高窟, littéralement « la grotte par rapport à laquelle aucune n'est haute ». Cf. *Se-ma Ts'ien*, chap. XL, p. 13 v° : 怨莫大焉 « il n'y a pas de plus grand sujet de haine ».

<sup>2</sup> Cette inscription présente cette particularité qu'elle se sert des douze caractères

spéciaux inventés en l'an 689 par l'impératrice *Ou* pour remplacer les caractères 照, 天, 地, 日, 月, 星, 君, 臣, 載, 初, 年, 正 (cf. *Tse tche t'ong kien*, 1<sup>re</sup> année *t'ien cheou*, le 11<sup>e</sup> mois qui était alors le premier de l'année; chap. CCIV, p. 7 v°; et *Kin tche tsoei pien*, chap. LIII, p. 31 r°).